

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Unité Territoriale Tarn-et-Garonne / Lot

Affaire suivie par : Francis DEGUISNE
Téléphone : 05.63.91.74.40
Télécopie : 05.63.91.74.59
Courriel : francis.deguisne@developpement-durable.gouv.fr

USINE D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES DE MONTAUBAN
SUEZ RV ENERGIE

Compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site –CSS–

Mardi 4 juillet 2017 à 9 h 30 salle Panassié
Préfecture de Tarn-et-Garonne

Présidence assurée par M. Christian COMMENGE, Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité à la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

Étaient présents :

M. Jean-Philippe SILVAIN , Directeur de sites SUEZ RV ENERGIE,
M. Guy FERAL, Directeur du site de Montauban de SUEZ RV ENERGIE,
M. Eric FLEURY, futur Directeur du site de Montauban de SUEZ RV ENERGIE,
Mme Carine MARTIN, Responsable environnement de SUEZ RV ENERGIE,

Mme Marie-Claude BERLY, Communauté d'Agglomération du Grand Montauban,
M. Serge LANNES, Vice-président de la Communauté de communes Terres de Confluences,
M. Jean-Marie BENA, Communauté de communes Terres de confluence
Mme Arlette IENCIU, association France Nature Environnement 82,

M. Fabien DAGUES, représentant des salariés du site NOVERGIE de Montauban,

M. Francis DEGUISNE, DREAL-UT82/46
Mme Christèle ALBUGUES, ARS DD 82
Mme Sandrine DURAUDE Référent territorial DDT 82

Mme Gisèle SANCHEZ, Bureau des élections et des polices administratives –préfecture

Présent en tant que personne qualifiée :

Pour le SIRTOMAD : M. Urbain LOUSTALAN ingénieur en charge de la gestion de l'usine d'incinération et du réseau de chaleur

Ordre du jour :

- I - Présentation du rapport d'exploitation 2016,
- II - Bilan des inspections 2016-2017
- III - Questions diverses.

M. COMMENGE ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

Il donne la parole aux représentants de SUEZ RV ENERGIE pour la présentation du bilan d'exploitation 2016.

Présentation du bilan d'exploitation 2016 :

Le document support projeté et commenté en séance est annexé au présent compte rendu. Seules sont reprises ci-dessous les observations de la commission sur les différents points évoqués.

- Organigramme

Il est précisé que le changement de dénomination est maintenant effectif SUEZ RV ENERGIE a remplacé NOVERGIE.

Monsieur Eric FLEURY est présenté comme devant prendre la suite de M. FERAL.

SUEZ RV ENERGIE fonctionne toujours sous contrat de délégation de service public avec le SIRTOMAD, celui-ci court jusqu'en 2021.

Résultats techniques

Concernant les heures d'activité en nette augmentation par rapport à 2015 :

- 2015 : 5787 heures
- 2016 : 8019 heures.

M. SILVAIN indique qu'il s'agit d'un retour à la normale et rappelle qu'en 2015 il y a eu un arrêt de l'activité sur une période de 3 mois environ à la suite d'un incident sur l'extracteur des mâchefers. Cette différence se retrouve par voie de conséquence sur les tonnages incinérés.

- La valorisation thermique

La fourniture d'énergie thermique pour le réseau reste stable. La valorisation thermique s'établit à 24 416 MWH (23 150 MWH en 2015) pour un ratio de 0.78 MWH/tonne.

- Les résidus d'incinération

hormis les mâchefers, on constate les mêmes performances sur les résultats entre 2015 et 2016.

- La consommation d'eau :

Le SIRTOMAD a effectué des travaux sur le réseau de vapeur suite aux nombreuses fuites constatées. La consommation 2016, s'en est ressentie : 25 550 m3 en 2015, 23 928 en 2016.

- La consommation électrique :

SUEZ a également fait un effort pour revenir à des ratios raisonnables : 105,66 Kwh/tonne incinérée en 2015, 86,40 Kwh/tonne incinérée en 2016.

Résultats environnementaux

Compteur 60 h (auto-surveillance) :

Les résultats montrent que les seuils atteints sont bien en deçà du seuil des 60 h de dépassement global prévu. Le dépassement concernant l'acide chlorhydrique est dû à un défaut de l'analyseur. Pour ce qui concerne le dépassement de poussière, il est précisé que ce type d'incident est très rare sur le site. En réalité, les incidents observés durent peu de temps car les équipes interviennent rapidement.

Les deux contrôles semestriels ont révélé qu'il n'y avait aucun dépassement.

Surveillance des eaux souterraines :

Les eaux de la nappe sont surveillées à l'aide de piézomètres, 2 fois par an, par un organisme agréé. Les résultats 2016 montrent qu'il n'y a aucune incidence de l'activité du site sur les eaux souterraines.

Surveillance des retombées atmosphériques :

Aucun impact autour du site n'a été observé.

Les résidus d'incinération :

M. SILVAIN indique que l'ensemble des mâchefers produits en 2016 sont valorisables. Ils sont notamment utilisés en sous couche routière.

Travaux :

Chaque année des travaux d'entretien des installations sont effectués. L'ensemble de ces travaux sont répertoriés dans le rapport d'activité adressé aux membres de la commission.

Le plus important pour 2016 a porté sur le contrôle de l'épaisseur de la chaudière.

En conclusion, M. SILVAIN ajoute que l'usine affiche des performances tout à fait raisonnable en 2016.

M. COMMENGE invite les participants à poser leur question ou faire part de leur observation.

Mme IENCIU regrette que le rapport ne fasse pas la comparaison avec une année "normale" (2014) car 2015 ne peut être considérée comme une année de référence compte tenu de l'arrêt d'activité de 3 mois.

Elle observe que 2016, a quand même connu des incidents sur les installations.

M. FERAL indique qu'en effet, les incidents arrivent mais qu'ils sont de courte durée car rapidement pris en charge.

Monsieur DEGUISNE présente ensuite le résultat des visites de contrôle effectuées en 2016 et 2017 :

Le contrôle effectué en octobre 2016 a porté notamment sur les dispositions mises en œuvre pour assurer la surveillance des rejets atmosphériques. Il s'agissait aussi de vérifier que les organismes en charge de ce dispositif étaient bien habilités. Il a alors été demandé, à l'exploitant, un meilleur

suivi dans la qualité de ces contrôles.

Le contrôle du 3 mai 2017 était l'occasion de vérifier les réponses apportées sur ce point. L'entreprise a répondu aux remarques ou observations formulées par l'inspection.

Le thème principal de cette dernière visite consistait à vérifier les conditions de valorisation des mâchefers ainsi que la traçabilité mise en place pour assurer la qualité des matériaux ainsi que le suivi des conditions de valorisation.

L'inspection réalisée sur site a notamment permis de relever les points suivants :

- les analyses effectuées sur les mâchefers sont conformes aux dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011,
- les conditions de valorisation des mâchefers sont bien précisées dans la convention passée avec l'utilisateur final,
- l'exploitant assure une bonne traçabilité des matériaux, tant en ce qui concerne les analyses qu'en ce qui concerne le suivi dans la mise en œuvre lors des travaux routiers.

L'inspection a également été l'occasion de vérifier les modalités de calcul de la performance et du rendement énergétique de cette installation. Le Calcul de coefficient R1, proche de 30 %, ne permettra pas, a priori, à l'installation de pouvoir bénéficier de l'appellation UVE, condition essentielle pour envisager une baisse notable de la TGAP payée par la collectivité sur l'élimination de ses déchets.

Les capacités de valorisation en énergie thermique sont très limitées. Cette installation, ancienne, ne peut envisager facilement l'installation d'un équipement de valorisation d'énergie électrique sans passer par de lourds investissements dont la rentabilité dans une période courte est peu probable.

Sur ce point Mme BERLY indique qu'il n'est pas question aujourd'hui d'arrêter cette usine. Un projet est actuellement à l'étude sur les deux équipements de l'usine d'incinération et de la station de traitement des eaux du Verdier (voisine) pour dépasser les 60 % de valorisation. La réflexion est en cours.

Monsieur DEGUISNE conclut en indiquant que les résultats observés lors de contrôles inopinés se sont révélés conformes. Il indique que l'installation fonctionne pendant 91 % du temps au cours d'une année, ce qui est un niveau remarquable pour une installation « ancienne ».

M. COMMENGE note la volonté du SIRTOMAD de continuer à faire vivre cette installation en la rendant plus performante.

Les participants n'ayant plus de question, le président remercie les participants de leur présence et met fin à la séance.

Le président,
Directeur de la citoyenneté et de la légalité



Christian COMMENGE